



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

Résumé du document GEF/C.25/9

Propositions de renforcement de l'aide aux points focaux et d'amélioration de la coordination au sein des groupes de pays

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.25/9 intitulé *Propositions de renforcement de l'aide aux points focaux et d'amélioration de la coordination au sein des groupes de pays*, le Conseil approuve les propositions présentées dans le document en vue de l'adoption d'un programme quadriennal d'aide aux points focaux nationaux et aux membres du Conseil. Il charge le Secrétariat et les Agents d'exécution de travailler en coopération pour préparer et soumettre à son approbation un projet visant à rendre le programme opérationnel.

Résumé analytique

Programme d'aide aux points focaux nationaux

1. En mai 1999, le Conseil a approuvé le financement d'un programme d'aide aux membres du Conseil et aux points focaux. Le programme visait à financer des services assurés par l'intermédiaire du bureau national d'un Agent d'exécution déterminé pour aider les points focaux nationaux et les membres du Conseil des pays bénéficiaires à remplir leur rôle et s'acquitter de leurs fonctions plus efficacement, et à faire connaître les objectifs du FEM et les moyens proposés pour les atteindre.
2. À sa réunion de mai 2003, le Conseil a approuvé le maintien du programme dans l'attente d'une évaluation qui réunirait des informations pour l'aider à se prononcer sur la poursuite du programme et sur les modalités applicables.
3. L'évaluation a recommandé de continuer le programme, avec quelques réajustements. Plusieurs formules ont été proposées pour le restructurer ; pour sa part, le Secrétariat propose que le programme soit rapidement réorganisé pour remédier à un certain nombre de problèmes mis en évidence par l'évaluation.

Projet de programme d'aide aux points focaux et à la coordination au sein des groupes de pays

4. Le Secrétariat propose d'apporter quelques modifications au programme pour aider les pays à :

- a) mieux faire connaître les priorités stratégiques, les politiques et les programmes du FEM;
- b) bâtir une mémoire institutionnelle des politiques et programmes du FEM au sein du ministère compétent ;
- c) renforcer la coordination entre les administrations nationales afin de favoriser une plus large adhésion des pays aux projets et une approche nationale homogène des enjeux environnementaux de portée mondiale et des interventions du FEM;
- d) constituer une base de données permettant de suivre l'évolution des portefeuilles de projets du FEM dans le pays ;
- e) encourager la prise en compte systématique des problèmes environnementaux à caractère mondial dans les stratégies nationales de développement durable ; et
- f) renforcer la participation des différents acteurs concernés aux programmes de protection de l'environnement mondial.

Et

- a) Aider les membres du Conseil à communiquer avec les pays de leur groupe par téléphone, télécopie et courrier ;
- b) diffuser les documents du Conseil du FEM ;
- c) tenir des réunions et conférences téléphoniques en tant que de besoin pour assurer la coordination au sein des groupes de pays ;
- d) organiser des réunions des groupes de pays avant les réunions du Conseil.

5. Il est proposé au Conseil d'envisager la poursuite du programme d'aide aux points focaux et aux membres du Conseil selon les modalités suivantes :

- a) Le Programme d'aide aux points focaux est reconduit pour une période de quatre ans, au terme de laquelle le Conseil décidera s'il y a lieu de le prolonger ou de le modifier ;
- b) L'administration du programme sera allégée, des ressources financières étant mises à la disposition des points focaux et des membres du Conseil, conformément à un plan de travail arrêté d'un commun accord avec le Secrétariat ;
- c) Un nouveau cadre directeur des dépenses possibles est présenté au Conseil pour approbation. Il permettra aux points focaux de sélectionner avec plus de souplesse les activités susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du programme ; il rappellera aussi la nécessité de renforcer la coordination des objectifs écologiques de portée mondiale et de les intégrer aux politiques et

programmes des pays bénéficiaires; [voir le nouveau cadre directeur en Annexe B (Focal Points) et Annexe C (Council Members)];

- d) Les points focaux et les membres du Conseil établiront chaque année un rapport type pour rendre compte au Secrétariat de l'utilisation des ressources qui leur auront été confiées ;
- e) Le Secrétariat pourra demander des vérifications par sondages de l'utilisation des fonds destinés aux points focaux et à la coordination au sein des groupes de pays ; ces vérifications seront financées par les ressources du programme ; et
- f) Des ressources seront allouées pour permettre aux membres du Conseil d'organiser annuellement deux réunions de leur groupe de pays auxquelles pourront participer les points focaux politiques et techniques.

Administration du programme

6. Le Secrétariat, qui travaillera en collaboration avec les Agents d'exécution, sera chargé de la gestion et de la supervision stratégique du programme. En plein accord avec le Secrétariat, la Banque mondiale et le PNUD, qui apportent un soutien sans réserve, le PNUE aidera à administrer le décaissement des fonds aux points focaux et aux membres du Conseil. Le PNUE veillera également à la justification de l'emploi des fonds, notamment par le suivi budgétaire et la présentation de rapports financiers.

7. Les Agents d'exécution continueront à jouer un rôle central dans la programmation au niveau des pays, organisant des réunions de concertation avec les pays sur les politiques sectorielles et sur la prise en compte des opérations du FEM dans les programmes nationaux, aidant les pays à élaborer des projets, et supervisant et évaluant les activités.

8. Outre leurs conseils sur les politiques, les Agents d'exécution aideront les points focaux du FEM en fournissant les services suivants par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux et régionaux respectifs :

- a) Ils donneront des conseils sur les critères d'attribution des ressources et les règles applicables à la conception des projets ;
- b) Ils fourniront des renseignements sur l'état d'avancement des projets ;
- c) Ils faciliteront le processus d'examen des projets par les points focaux ;
- d) Ils encourageront et favoriseront les réseaux de travail sur le FEM ; et
- e) Ils fourniront des informations générales sur le FEM.

JUSTIFICATION DE LA POURSUITE ET DU RENFORCEMENT DE L'AIDE AUX POINTS FOCaux

9. En administrant le programme, le Secrétariat sera en contact direct avec les points focaux à qui il pourra fournir des conseils, des renseignements et des avis plus nombreux et plus homogènes. L'administration du programme par le Secrétariat permettra aussi de veiller à ce que les nouvelles stratégies et politiques du FEM soient prises en compte dans l'exécution des activités financées par le programme d'aide, et de favoriser les synergies avec les activités actuelles ou envisagées, coordonnées ou administrées par le Secrétariat, telles que *la Stratégie de*

renforcement des capacités, l'Initiative pour l'organisation de réunions de concertation avec les pays, les séminaires d'introduction au FEM, le Bulletin d'information du FEM, l'orientation des nouveaux membres du Conseil, et l'information sur la gestion des projets en instance.

10. Le coût prévu du programme d'aide aux points focaux et aux membres du Conseil est estimé à 7 144 000 dollars. Il est recommandé au Conseil d'approuver le programme présenté dans le document.